



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CP- 2020/03/13-02

Paris, le 16 mars 2020

Révision du statut des associations d'aide à domicile

Familles de France alerte le gouvernement sur le non-classement des associations d'aide à domicile auprès des personnes âgées. La révision de ce statut nous semble aujourd'hui nécessaire voire même prioritaire et permettrait au même titre que les aides-soignant(e)s d'intervenir plus efficacement.

Les personnels, du fait de leur activité, repas, toilettes, habillage sont très proches des personnes âgées et n'ont pas l'équipement requis (gants, masques) pour se protéger et respecter les mesures sanitaires préconisées.

La famille aujourd'hui devient réticente sans le minimum de protection requis et il est impossible d'arrêter la majeure partie des interventions dans les cadres alimentaire, sanitaire et les soins suivi de médication.

Cette mesure élargit à une autorisation prioritaire pour les visites devra servir à rassurer les proches, car aidants, ils n'ont pas toujours la capacité d'agir seuls.

Charly HÉE
Président Familles de France

Familles de France - Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée mouvement jeunesse et éducation populaire - Agréée organisation de consommateurs
Agréée association d'usagers du système de santé

28, Place Saint Georges 75009 Paris - Tél. : 01 44 53 45 90 - Fax : 01 45 96 07 88
E-mail : contact@familles-de-france.org - Site : www.familles-de-france.org